

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 25 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2022-056

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André Larrivée, maire Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André Larrivée, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2022

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 2 mai 2022, 19 heures à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Marc-André Larrivée, maire**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

madame Suzie Ouellet, madame Anne-Marie Martel, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon le tout formant quorum sous la présidence de **Marc-André Larrivée**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19 h 00

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

Rés. : 2022-057

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN AVRIL**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Rés. : 2022-058

Il est dûment proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 4 avril 2022.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 2 mai 2022 ;

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Rés. : 2022-059

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	32 455.15 \$
Dépenses incompressibles payées en (avril)	2 341.63 \$
Comptes à payer du mois :	32 641.77 \$

4.2 INVITATION À PARTICIPER AU NETTOYAGE DES BERGES, DES SENTIERS ET FOSSÉS EN BORDURE DE ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

ATTENDU que la municipalité de Grand-Métis, en collaboration avec divers organismes, souhaite organiser un nettoyage sur son territoire le samedi 5 juin prochain;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de nettoyer le sentier Mitiwee, les fossés de routes ainsi qu'une partie de la baie de Métis entre l'embouchure de la rivière Mitis et l'église presbytérienne;

Rés. : 2022-060

Il est proposé par Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de Grand-Métis participe à la corvée de nettoyage du rivage en fournissant les sacs et les gants requis ainsi que le matériel de protection nécessaires ainsi qu'un montant de 5\$ par participants attendus sur son territoire et qui iront au Parc après la corvée.

4.3 DEMANDE AU MTQ – TRAVAUX DE RÉPARATION SUR LA ROUTE 132

Considérant que la route 132, dans sa portion située sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis est dans un piètre état, à savoir qu'il y a une multitude de nids-de-poule et de crevasses, sans compter que la route extrêmement bosselée;

Considérant que la mauvaise qualité de la route 132 met la sécurité des usagers en danger;

Considérant que la route 132 est l'unique route qui mène en Gaspésie et qu'il est intolérable d'avoir une route dans un tel état;

Rés. : 2022-061

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et unanimement résolu de demander au Ministre des Transports de procéder à la réfection de la route 132 sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis dans les plus brefs délais.

4.4 NOMINATION DES MEMBRES ET OFFICIERS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un Comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du Comité sont nommés par résolution du Conseil de la municipalité;

4.4 NOMINATION DES MEMBRES ET OFFICIERS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du Comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le Comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 46 concernant la création d'un comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 3, qui a été modifié par le règlement n° 2016-0190, que le comité sera formé d'un membre du Conseil municipal et de quatre résidents ayant leur lieu de résidence principale sur le territoire de la municipalité de Grand-Métis;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuels arrive à échéance.

Rés. : 2022-062

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Grand-Métis nomme les membres et officiers suivants sur le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour un mandat d'un ou deux (2) ans débutant à la date d'adoption de la présente résolution :

Jusqu'au 1 mai 2024

M. Marc-André Migneault, représentant de la population;

M^{me} Gilberte Fournier, représentante de la population;

M. Jocelyn Fournier, conseiller de la municipalité;

M. Jean Lépine, représentant de la population.

Un poste est encore vacant au sein du comité.

L'inspecteur en urbanisme en tant que secrétaire du Comité Cependant, le secrétaire ne fait pas partie intégrante du Comité et n'a pas droit de vote.

4.5 VOIE D'ÉVITEMENT – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT

Rés. : 2022-063

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présent, d'autoriser la directrice a envoyé une lettre de rappel à la direction régional du ministère des transports ainsi qu'une copie de la résolution 2018-119 au sujet d'une demande de voie d'évitement qui est nécessaire sur la route 132 dans la cote dite à Dechamplain en raison de la configuration actuelle qui peut être dangereuse.

4.6 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – FRÉQUENCE DE PAIEMENTS

Rés. : 2022-064

Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseiller présents de changer la fréquence de la rémunération des élus de biannuelle à mensuelle.

5.0 URBANISME ET VOIRIE

5.1 OFFRE DE SERVICE DU DÉPARTEMENT D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MITIS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN KEMPT

Rés. : 2022-065

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon d'accepter l'offre de service du service d'ingénierie de la MRC de La Mitis pour la réfection du chemin Kempt au montant de 43 748 \$, cependant les coûts des services seront facturés en fonction des heures réelles réalisés.

5.2 NIVELAGE DE L'ANSE DES MORTS

Rés. : 2022-066

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à donner un contrat de gré à gré à Excavation Léon Chouinard pour faire niveler la route de l'Anse des Morts le plus tôt possible. La directrice ira par la suite en appel d'offre sur invitation auprès de deux (2) entrepreneurs, puis d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire pour le nivelage du chemin de l'Anse-des-Morts et le rechargement s'il y a lieu lorsque la période de dégel sera terminée.

5.3 ACHAT D'UNE POMPE À EAU FONCTIONNANT À L'ESSENCE (SÉCURITÉ CIVILE)

Rés. : 2022-067

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser la directrice à faire l'achat d'une pompe à eau fonctionnant à l'essence de 3 pouces. La directrice demandera des prix à 2 ou 3 entreprises et choisira la plus basse soumission.

La pompe sera payée à même la subvention du Volet 1et 3 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec.

6. CORRESPONDANCE

6.1 CFAMM – INVITATION AUX COMMANDITAIRES – GALA MÉRITAS

Invitation spéciale des donateurs au Gala méritas 2021-2022 du Centre de formation des adultes de Mont-Joli-Mitis qui se tiendra le mardi 17 mai 2022, à 13h15 dans la grande salle du CFAMM.

6.2 GRAND AIR MITIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que Le projet du camp plein air s'adressant aux adolescents de l'ensemble du territoire de La Mitis, Grand Air Mitis, a été un grand succès au cours de l'été 2021. Ce sont plus d'une cinquantaine d'adolescents qui ont participé aux 13 activités qui s'y sont déroulées. Six jours d'activités ont également profité à une trentaine de jeunes cet hiver. La participation aux activités et les nombreux commentaires positifs reçus confirment que cette nouvelle offre sur le territoire répond à un besoin qui était présent.

Attendu qu'afin de continuer à répondre à ce besoin, en offrant une programmation estivale au cours de l'été 2022, ils souhaitent de la part des municipalités du territoire une contribution financière volontaire ;

Attendu que l'objectif de cette démarche est d'amasser 1 500\$. Cette contribution financière permettra de financer une partie des activités (frais de transport, droits d'accès et honoraires des guides et instructeurs) qui offrent aux jeunes des occasions d'apprentissages et de dépassement de soi. Il leur sera ainsi possible de continuer à proposer les activités de Grand Air Mitis à un prix abordable pour les familles de La Mitis.

Rés. : 2022-068

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer à leur projet en leur remettant un montant de 75.00 \$.

6.3 LA FÊTE DES VOISINS ET ON JASE-TU? UN COMBO GAGNANT

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice à inscrire la municipalité à la Fête des voisins et On jase-tu?

Rés. : 2022-069

Une activité sera organisée dans le cadre de cet évènement pour fêter avec nos citoyens et briser l'isolement social des personnes âgées et des personnes seules. 30 tasses officielles de l'évènement seront aussi achetées au profit de l'organisme Les petits Frères qui accompagne les personnes âgées isolées au quotidien.

6.4 SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE)

Dépôt d'une lettre de subvention – Programme d'aide à la voirie locale du bureau de M. Pascal Bérubé, député nous annonçant une subvention de 30 000\$ pour les travaux routiers à effectuer dans notre municipalité

6.5 DEMANDE D'UNE AUTORISATION DE PASSAGE - POUR LA 6^E ÉDITION DU TOUR PARAMEDIC RIDE QUÉBEC

Les cyclistes de cette 6^e édition du Tour Paramedic Ride Québec regroupera des paramédics qui proviennent des quatre coins du Québec, quitteront la ville de Matane le vendredi 16 septembre 2022 pour terminer leur périple 4 jours plus tard à la Citadelle de Québec, où aura lieu la cérémonie de clôture.

Cette activité pancanadienne vise à rendre hommage aux paramédics militaires et civils qui, en servant les Canadiens avec fierté, on fait le sacrifice ultime. Cet événement permet aux paramédics d'un océan à l'autre de se rassembler et de partager leurs expériences. Les fonds amassés lors de cet événement iront à la Fondation du mémorial des paramédics canadiens afin d'ériger un monument commémoratif national.

Les cyclistes seront divisés en 3 pelotons et seront escortés par plusieurs véhicules d'urgence, soit des véhicules ambulanciers, des véhicules de supervision ainsi que des véhicules de services de police municipale, ou de la Sûreté du Québec, selon leur disponibilité. Aucune entrave à la circulation n'est prévue et les organisateurs s'assureront du respect du code de la sécurité routière

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le passage de la 6^e édition du Tour Paramedic Ride Québec sur notre territoire, le vendredi 16 septembre 2022.

Rés. : 2022-070

6.6 PROJET «LA GRANDE TRAVERSÉE DE LA RIVIÈRE MITIS » - ACCORD DE PASSAGE

Considérant que l'agente de vitalisation de Sainte-Jeanne-d'Arc et de La Rédemption, Mme Josey Tremblay, travaille à mettre en place le projet « La grande traversée de la rivière Mitis » qui aura lieu en 2023;

Considérant qu'une autorisation de passage sur le territoire de Grand-Métis doit être confirmée par résolution du conseil dans le cadre de cet évènement;

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis autorise la tenue de cet évènement sur son territoire, soit « La grande traversée de la rivière Mitis ».

Rés. : 2022-071

6.7 COMITÉ DE PROMOTION DE GRAND-MÉTIS – DEMANDE DE PARTICIPATION

Considérant que le Comité de promotion et la municipalité organise conjointement la fête nationale, et qu'une des activités proposées et de redistribuer comme l'année dernière une trousse à tous les citoyens comprenant des articles de pavoisements ainsi que le calendrier des activités et un concours;

Rés. : 2022-072

Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité paie 50% du coût des sacs réutilisables identifiés aux noms de la municipalité et du Comité de Promotion de Grand-Métis.

6.8 DEMANDE À NOTRE DÉPUTÉ FÉDÉRALE – POSTE CANADA

Considérant que la municipalité avait adopté la résolution 2019-115 qui était d'ajouter Grand-Métis au système de gestion des adresses;

Considérant que certains citoyens ont encore de la difficulté, particulièrement avec les colis en provenance de l'extérieur du pays;

Rés. : 2022-073

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une demande à notre député afin de faire des pressions sur Poste Canada afin que le bureau de poste local assouplisse certaines règles et ne retourne pas les colis lorsque ces derniers stipulent Price au lieu de Grand-Métis en raison des systèmes informatisés qui ne reconnaissent pas Grand-Métis pour le code postal G0J 1Z0.

7. VARIA

7.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICES JURIDIQUES ET SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grand-Métis est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la «FQM»);

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 185 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier du soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant;

Rés. : 2022-074

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et en relations du travail afin qu'ils conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matières de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

7.2 GROUPE FEMMES POLITIQUE DÉMOCRATIE

Rés. : 2022-075

Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Suzie Ouellet à s'inscrire à la conférence «Parité et démocratie au municipal : l'une ne va pas sans l'autre!, qui se tiendra à Lévis le jeudi 26 mai prochain de 9 h à 16 h 30 au coût de 65 \$ incluant le dîner et pause-café.

7.3 ASSISE 2022 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Rés. : 2022-076

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Marc-André Larrivée s'inscrire aux Assises 2022 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 12 et 13 mai prochain à Québec au coût de 795 \$ plus taxe ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement afférents sur présentation des pièces justificatives, conformément au règlement numéro 2012-157.

7. PÉRIODE DE QUESTION

7.1 Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

8. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h25 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2022-077

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André Larrivée, maire Chantal Tremblay, dir. gén.

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André Larrivée, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2022